

# Le Journal des Trois-Rivières.

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

de Publication:  
LUNDI ET JEUDI.

"IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS."

McLEOD & MARTEL,  
Propriétaires-Éditeurs.

7ème. Année.

Les Trois-Rivières, (Province de Québec,) Lundi, 31 Juillet 1871.

No. 21.

On lit dans *Franc-Parleur* du 27:

Lundi, le 17 Juillet courant, les Mess. McDougal, propriétaires des Forges l'Islet, dans la Paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, ont donné à ce dernier endroit un dîner public pour inaugurer l'ouverture d'un chemin à lisses de bois, construit par eux pour l'exploitation de leur établissement. On nous assure qu'à ce dîner, auquel assistait un grand nombre de personnes de toutes croyances, M. Lucien Turcotte, Professeur de droit à l'Université Laval de Québec, dans un discours qu'il prononça à cette occasion, fit l'assertion "qu'il était indéniable que le christianisme avait fait beaucoup pour la civilisation du monde; mais qu'il fallait avouer que le commerce et l'industrie avaient fait beaucoup plus dans cette direction." Il ajouta qu'il était désirable de faire disparaître ces barrières qui séparaient les nations, et de travailler à les unir dans une fraternité générale.

Comme chrétien nous ne saurions trop réprouver cette doctrine qui tend à adorer la matière avant d'adorer Dieu. Si N.-S. J.-C., qui venait apporter la vraie civilisation au monde, eût partagé l'opinion du trop érudit professeur, il n'eût pas prié le foudre pour châtier les commerçants du temple; mais, bien au contraire, il les eût encouragés à y augmenter leurs opérations commerciales et industrielles, puisque d'après le savant professeur, ces messieurs du commerce devaient être reconnus comme supérieurs à lui, comme prorogateurs de la vraie civilisation.

Il suffit de remonter à l'antiquité pour voir combien odieuse est cette doctrine du très jeune professeur.

Avant la naissance de N.-S. J.-C., l'Égypte, la Grèce et l'empire romain avaient poussé le commerce, les arts et l'industrie au plus haut degré de perfection, où un peuple païen peut parvenir. Il serait trop long d'entrer ici dans les détails de l'histoire dont le jeune professeur doit avoir quelques notions. Cependant quelle était la civilisation de ces peuples? Quelle était par exemple la conduite de la femme romaine d'après la loi du mariage de ce peuple; quelle était aussi la conduite du fils de famille et du serviteur sur lesquels le père avait droit de vie et de mort? Est-ce que les enseignements du jeune orateur sous ce rapport ne contiendraient rien de mieux que ceux des érudits égyptiens et matérialistes romains?

Au point de vue de la vraie civilisation, qui fait saient encore les romains?

Un homme chérissait-il un vice, que de suite il avait son Dieu favorable à ce penchant, pour l'adorer, et c'est ainsi que Jupiter, adultère, Mercure, Vénus, impudique, Junon, jalouse, Mars, sanguinaire, Saturne, révolutionnaire et communiste avaient chacun leur temple au milieu de cette civilisation qui nous a laissé même les discours de Cicéron pour l'éducation du savant professeur.

C'est encore ainsi que chez les romains un habile statuaire après avoir extrait d'une carrière, un bloc de marbre brut, en fabriquait de ses mains une Vénus d'après ses idées et ensuite se prosternerait devant elle et lui rendait ses adorations.

Mais est-il possible que d'après le savant professeur toute la vraie civilisation se trouvait renfermée dans ce texte du Roi David, *Simulacra gentium argentum et aurum*. Si tel est le cas, nous ne pouvons que lui répondre dans le langage du même psalmiste, *Similes illis fiant qui faciunt ea et omnes qui confident in eis*. Maintenant que faisait l'Égypte et la Grèce avec tout leur commerce et tout leur industrie? Là, chez ces peuples qui connaissaient très bien l'astronomie, les sciences et les arts, même la chimie, puisqu'on possédait à un si haut degré l'art d'embaumer les corps, on se donnait beaucoup moins de trouble que chez les romains. Ou choisissait un taureau blanc ou un oignon et on se prosternerait devant eux en adoration, comme étant l'expression de la plus haute civilisation. Ici pour notre part ce bœuf et cet oignon nous rappellent avec force tout ce qu'il y a d'humiliant dans cette doctrine du savant professeur qui devant un plat de *roast beef*, faisant passer le commerce et l'industrie devant le christianisme, comme promoteurs de la vraie civilisation.

Maintenant que le savant professeur fasse donc

une courte revue sur l'état actuel du monde régi par le christianisme, qu'il compare la Chine par exemple avec les autres contrées chrétiennes.

Pourant la Chine de tout temps a été hautement favorisée par le commerce et l'industrie. En effet, n'est-ce pas de la Chine, que l'Angleterre tire aujourd'hui l'une des plus grandes sources de ses richesses, y compris toutes les brillantes robes de soie que le savant célibataire a sans doute admirées sur une multitude de statues vivantes et qui sont sans doute pour lui le *roast beef* de la civilisation et de l'industrie. Malgré tout ce commerce et cette industrie de la Chine où en est cependant réduite sa civilisation par rapport à la femme et au fils de famille?

L'enfant surtout, comment est-il traité? On sait que très souvent il devient la pâture des chiens et des porceux.

Si l'on s'est opéré quelques changements sous ce rapport, c'est le christianisme qui les a opérés? nullement le commerce et l'industrie.

Comme de raison nous ne pouvons faire ici en quelques lignes tout un traité, quoique pourtant ce travail ne serait peut-être pas sans utilité pour l'admirable lecteur.

Nous nous bornerons donc à passer rapidement par la ville de Paris, pour mettre sous les yeux du polémiste l'histoire de la dernière révolution, qui, à elle seule, est tout un traité sur ces matières. Depuis longtemps la ville de Paris ne s'occupait que de commerce et d'industrie. Elle se croyait au plus haut de la civilisation. Ses grands hommes, dont le plus illustre avait écrit la vie de César, n'étaient pas plus sages que les antiques Romains, Grecs et Égyptiens.

Là aussi, comme à Rome, on se livrait au culte des statues, témoins les célèbres statues envoyées à notre institut canadien. On n'y reconnaissait plus Dieu et on traitait J.-C. même d'individu, on faisait du commerce et de l'industrie le dimanche, on érigeait un piédestal à Voltaire et les ouvriers, s'ils eût enseignement, buvaient dans des goblets républicains et criaient à bas la religion.

En effet, que signifiait cette statue érigée à Voltaire au milieu de Paris? Elle y signifiait exactement ce que signifiait les statues de Jupiter, de Mars, de Vénus, de Mercure et de Saturne érigées au milieu de Rome. C'est-à-dire elles signifiaient le règne et le culte de tous les vices préconisés par Voltaire, la négation du christianisme, l'athéisme pour toute règle de conduite, et comme résultat l'immoralité et les désordres de toutes sortes. On se souvient en effet que le Vendredi Saint de l'an dernier une troupe de libres penseurs uniquement en mépris du Christianisme, se sont donnés un *roast beef*. C'était tout justement l'adoration du taureau et de l'oignon des Égyptiens. On se souvient encore que vers le même temps de ce fameux dîner, une troupe de libres penseurs et d'étudiants se sont assemblés, d'abord à Paris, ensuite à Genève et là ont proclamé qu'il fallait abstraire le christianisme et lui substituer la fraternité de tous les citoyens du monde; que dans cette guerre il fallait associer même la femme et que cette guerre ne devait pas cesser avant que l'on eût percé la calotte du ciel. Avec cette doctrine la France déclara la guerre à la Prusse et on alla à la guerre non pas en invoquant le Dieu des armées mais avec les principes de 89, et la Marcellaise pour tout article de foi.

Le Roi de Prusse, féru envoyé de Dieu pour châtier la France athée, la France immorale et païenne livrée au culte des statues et des *roast beef*, alla la rencontrer sur les champs de bataille et les armées de la France, jusques disparurent devant les siennes comme la poussière devant le vent. Napoléon invoquait la Marcellaise.

La mission du Roi de Prusse n'était pas de détruire la France mais de la châtier, c'est ce qu'il fit. Cependant Paris était plus coupable que la France. Tous ceux qui ont vu Paris avant sa destruction disent qu'elle était la ville modèle du monde et que le commerce et l'industrie l'avaient fait telle. Non, ici nous nous trompons, c'est M. L. Turcotte, savant professeur de l'Université Laval, qui nous dit que le commerce et l'industrie auraient dû être plus pour sauver Paris que le christianisme. Voyons ce qui en a été. Les canons du Roi de Prusse respectèrent le commerce et l'industrie de Paris; ils ne voulurent prendre cette ville superbe que par la famine. Le Roi de Prusse croyait que quand cette popula-

ce, qui avait substitué le *roast beef* au christianisme, n'aurait plus de *roast beef* à manger, après avoir dévoré jusqu'au dernier rat de ses égouts, entendrait raison: pas du tout. On avait dit dans le fameux dîner au *roast beef* qu'il fallait abattre le christianisme et le remplacer par la confraternité de tous les citoyens du monde, (en un mot l'association internationale) et que la guerre ne devait cesser que quand on aurait percé la calotte du ciel, guerre dans laquelle devait s'associer la femme. La guerre de la Prusse contre la France était finie, on commença donc dans Paris cette guerre contre le christianisme où il s'agissait de percer la calotte du ciel, on émana des mandats contre les Evêques et les Prêtres dans lesquels on les intitulait d'hommes qui se disent serviteurs d'un individu qu'on appelait Dieu, puis ensuite on les assassinait. En un mot toute cette populace d'athées sortit des repaires de Paris, puis commença son œuvre en grand. Les églises représentaient le christianisme, on les détruisit. La colonne Vendôme de beaucoup trop haute pour cette populace de souterrains, représentant la gloire nationale, on l'abattit. Les Palais royaux et les édifices publics représentaient l'ordre et la sécurité établie par le christianisme, on les détruisit; ainsi plus de religion, plus de gloire, plus d'ordre dans Paris, mais le chaos et la confusion.

Pourtant il restait encore la propriété, dernier vestige d'une société civilisée, on la détruisit. Et comme on avait dit que cette guerre devait se poursuivre jusqu'à ce qu'on eût percé la calotte du ciel et que la femme devait y prendre part, Dieu voulut ici montrer le suprême ridicule de cette entreprise. Les femmes ne perdèrent pas la calotte du ciel; mais elles prirent l'huile de pétrole, fruit du commerce et de l'industrie et la repandirent DANS LES CAVES pour faire brûler Paris.

Voilà comment le commerce et l'industrie, dégagés du christianisme, ont opéré pour la civilisation et c'est pourquoi nous avons pris la peine de rappeler ces faits au savant professeur de l'Université Laval.

En terminant, notons bien que nous voulons, pour le moment, décharger l'Université Laval de toute responsabilité des idées émises par son jeune professeur. Bien plus, espérons que si ce jeune exalté veut continuer ainsi à dire que le commerce et l'industrie, plus que le christianisme ont favorisé la civilisation, il lui rappellera d'une manière énergique, qu'à un certain jour donné et dans une certaine circonstance le Sauveur du genre humain, dont le monde a plus besoin que jamais des salutaires enseignements, a fait usage d'un fou et.

Cadédis, je devrais être dans l'opulence, Et, comme vous voyez, je n'ai possédé rien, La raison, la voici: Quand Dieu par sa puissance, Tira tout du néant, il y jeta son bien.

La leçon des événements.

II

Nous avons commencé à indiquer dans un premier article les causes de nos malheurs et nos moyens de régénération. Achevons cette étude en montrant ce que nous avons fait à notre mission providentielle, et qu'il faut y revenir.

Les nations ont leur vocation comme les individus. Tel homme est appelé à jouer un rôle sur le théâtre du monde et à exercer sur ses contemporains une influence plus ou moins marquée; tel autre, et c'est le plus grand nombre, vivra parfaitement ignoré, et ne laissera pas même un vestige de ses pas. Ainsi en est-il des nations. La Providence appelle les unes à exercer sur le monde une action puissante et à le remplir du bruit de leur nom; d'autres en ont un qui n'est que nommé que dans leur propre histoire. Mais toutes concourent sous la direction de la grand Ordonnateur des choses au but général de sa providence.

Quelle est la vocation de la France? quelle est sa mission sur la terre? Elle a, sans aucun doute, comme l'ont tous les peuples, la vocation d'être plus ou moins heureuse, prospère et tranquille, et la mission d'exercer pour le bien sa juste influence. Mais c'est là un but général que toutes les nations sont appelées à atteindre selon leurs moyens. Il y a une vocation supérieure, une mission spéciale que Dieu

et des circonstances providentielles donnent à certains peuples, et que de grands esprits ont souvent signalées. L'Empire romain avait pour mission supérieure de préparer pour son unité, qui embrassait le monde connu, l'unité de religion par le christianisme, auxquels tous les peuples étaient appelés. Or, si l'on étudie attentivement l'histoire de la France, son origine constitutive, les principales phases et les principaux caractères de son existence, on arrive à cette conclusion: la vocation de la France, sa mission supérieure et spéciale, c'est la défense et la propagation du catholicisme et de l'église.

La France, on peut le dire, est née sous Clovis; c'est lui qui l'a constituée, qui la faite royaume véritable et fort; c'est un fait historique, et c'est là ce que j'appelle son origine constitutive. Or, on sait que de toutes les nations barbares envoyées du Nord par la Providence pour régénérer l'Europe, la France fut la première nation catholique, et son roi, Clovis, le fils aîné de l'Église romaine; on voit qu'elle a été baptisée avec lui en naissant avec lui et par lui à la vie véritablement nationale. Il est donc vrai de dire que la France est née catholique. Qu'on veuille bien le remarquer, les autres nations se sont converties au catholicisme après avoir vécu longtemps hors de son sein; la France est née et a été constituée dans le catholicisme, dans le sens que je viens d'indiquer. Ainsi son roi commença-t-il tout d'abord à remplir sa mission de défenseur de l'Église, en refoulant les peuplades ariennes qui menaçaient de dominer l'Europe, et faisant ainsi triompher la vraie foi en Occident. Et des lors aussi le Pape Anastase se félicitait de ce que la Providence avait donné à son Église la France pour la défendre.

Les principaux moments de l'existence d'une nation, ceux où son caractère moral et sa mission se manifestent davantage, ce sont ceux où s'établissent les dynasties qui la gouvernent successivement. La France en a eu trois et les princes qui les ont inaugurés ont été remarquables par la protection particulière dont ils ont couvert l'Église. Clovis est, à proprement parler, le véritable fondateur de la monarchie. Or, nous venons de le dire, c'est par lui et avec lui que la France est née catholique et qu'elle a commencé à protéger l'Église. Qui ne connaît l'esprit profondément chrétien des premiers Carolingiens et les services éminents qu'ils ont rendus à l'Église? Qui ne sait que Charlemagne, le plus grand homme peut-être qui paru, ne connaissait pas de plus beau titre que celui de défenseur de l'Église, et qu'il se plaisait à l'ajouter à son nom: *Ego Carolus devotus sanctae Ecclesiae Dei defensor*. C'est pour cela sans doute que la Providence a permis que la grandeur s'attachât à son nom jusqu'à le pénétrer. On dit Louis-le-Grand, mais on dit Charlemagne. La dynastie des Capétiens ne montra pas moins de dévouement à la cause catholique. L'expansion du christianisme par les croisades et les missions, tel est le rôle catholique de la France sous cette troisième race de nos rois. Et saint Louis, aussi grand monarque que grand saint, en est l'expression la plus parfaite.

Il est impossible dans un article de journal, d'indiquer seulement tout ce que la France a fait pour le catholicisme, et je ne fais que toucher comme en courant le sommet des choses; mais je ne puis pas ne pas rappeler qu'au moins de gloire de la France a été, dit le comte Maistre, de constituer humainement l'Église catholique dans le monde. "Charlemagne, dit ce grand écrivain, éleva ou fit reconnaître ce trône pontifical, fait pour ennobler et consolider tous les autres. Comme il n'y a pas eu de plus grande institution dans l'univers, il n'y en a pas, sans le moindre doute, où la main de la Providence se soit montrée d'une manière plus sensible; mais il est beau d'avoir été choisi pour être l'instrument de la Providence." Hélas! nous avons été infidèles à notre mission. Il est impossible de nous le dissimuler, c'est sous notre patronage, c'est sous notre protection que le Piémont a pu détruire ce pouvoir temporel du Pape, si nécessaire à l'Église, on s'emparant successivement des domaines de la Papauté. Nous avons fait des réserves, sans doute, mais, enfin de compte et en réalité, nous avons livré le Pape. Et ici délaçons encore le présent par les leçons de l'histoire.

Il y a un fait historique singulièrement remarquable et trop peu remarqué, fait qui se vérifie constamment depuis la fondation de la monarchie française jusqu'à nos jours, et qui semble revêtir le caractère d'une loi. On peut le formuler ainsi: la France est grande et puissante toutes les fois qu'elle a protégé l'Église, et elle est malheureuse et humiliée toutes les fois qu'elle a persécuté ou trahi, toutes les fois qu'elle a été infidèle à sa mission providentielle. Or, c'est cette loi-là même qui vient de s'appliquer encore sous nos yeux. La France a été vaincue, humiliée; elle subit toutes les calamités et toutes les hontes. Mais elle avait forfait à sa mission, elle avait livré le Pape et ses États, qu'elle devait défendre, à la rapacité piémontaise.

Et le jour même où elle retirait au Pape la protection de son drapeau, ce jour-là même commençait la série de ses malheurs. Paris la ville de la politique anti-catholique, Paris, la ville de scandales et de hontes, Paris, la ville du luxe insensé et des voluptés criminelles, Paris, la ville des doctrines anti-catholiques et impies, Paris, la Babylone moderne, a passé des angoisses d'un siècle et des humiliations d'une captivité aux folies furieuses, aux dévastations et aux incendies de la Commune.

*Discite justitiam metum et non temere divos!*

Je sais qu'il y a des esprits qui ne voient dans cette loi de l'histoire que je viens de constater que des coïncidences fortuites, des effets du hasard. C'est le hasard qui a produit constamment les mêmes résultats, c'est le hasard qui a rendu constamment

française jusqu'à nos jours, et qui semble revêtir le caractère d'une loi. On peut le formuler ainsi: la France est grande et puissante toutes les fois qu'elle a protégé l'Église, et au contraire elle est malheureuse et abaissée toutes les fois qu'elle a persécuté ou trahi.

Elle jette son premier éclat sous Clovis: sa gloire et sa puissance commencent dès lors à la placer à la tête de l'Europe. Mais c'est aussi à cette époque qu'elle naît du christianisme, qu'elle commence à le protéger et à le défendre, et qu'elle mérite le beau nom de fille aînée de l'Église. Jamais à coup sûr, elle n'a été aussi grande et aussi puissante que sous Charlemagne; la France alors, c'était l'Europe. Mais jamais non plus sa politique n'a été aussi catholique, jamais elle n'a rendu à l'Église d'aussi éminents services. Sous Hughes Capet et saint Louis, sa grandeur, sa prospérité et sa puissance ont été proportionnées à son dévouement à la cause catholique. Sous Louis XIV, elle brillait à la tête de l'Europe par la gloire des armes et des lettres, mais aussi par la gloire religieuse, par sa victoire sur le Calvinisme à l'intérieur, et par son zèle pour la propagation du catholicisme dans l'univers entier. Et si l'astre grand roi a pâli, si les humiliations ne lui ont pas manqué, il faut dire aussi que sa conduite à l'égard des pontifs romains n'a pas toujours été, il s'en faut, digne de fille aînée de l'Église.

La France a été malheureuse et abaissée spécialement à trois époques de son histoire. Au XVIe siècle, les monarches anglais, profitant de ses dissensions intestines, l'envahirent, s'en déclarèrent souverains et l'amènèrent à deux doigts de sa perte. A la fin du XVIIIe siècle, elle fut pendant dix ans en proie à d'affreux malheurs placés sous le joug du plus hideux terrorisme, et inondée du sang de ses enfants. Enfin sous l'empire de Napoléon Ier, décapité et épuisé par quinze ans de guerre, elle a été deux fois envahie par les armées de l'Europe coalisée. Ce sont là manifestement les plus grandes calamités qu'elle ait eu à subir dans le cours de sa longue existence. Or, il est bien remarquable qu'elles suivent ses plus grandes infidélités à sa mission de défendre l'Église catholique. Les Anglais l'envahissent, et elle gémit pendant un demi-siècle sous le poids de tous les malheurs réunis; mais, auparavant, Philippe-le-Bel s'était porté, avec les États Généraux, contre le Vicaire de Jésus-Christ à d'indignes excès, et la France avait été la principale cause du grand schisme d'Occident.

La grande révolution la couvre de crimes, de sang et de boue; mais elle avait été pendant un demi-siècle le foyer de l'impétié et de l'anti-catholicisme. En deux années consécutives, sous le premier empire, elle voit son territoire envahi par les armées étrangères; mais, auparavant, Napoléon avait contre toute justice envahi les États de l'Église, et amené prisonnier en France le représentant de Dieu sur la terre.

C'est donc un double fait historique incontestable et que personne ne saurait révoquer en doute. La France, depuis la fondation de la monarchie jusqu'à nos jours, a été grande et puissante toutes les fois qu'elle a protégé l'Église, et elle a été malheureuse et humiliée toutes les fois qu'elle a persécuté ou trahi, toutes les fois qu'elle a été infidèle à sa mission providentielle. Or, c'est cette loi-là même qui vient de s'appliquer encore sous nos yeux. La France a été vaincue, humiliée; elle subit toutes les calamités et toutes les hontes. Mais elle avait forfait à sa mission, elle avait livré le Pape et ses États, qu'elle devait défendre, à la rapacité piémontaise.

Et le jour même où elle retirait au Pape la protection de son drapeau, ce jour-là même commençait la série de ses malheurs. Paris la ville de la politique anti-catholique, Paris, la ville de scandales et de hontes, Paris, la ville du luxe insensé et des voluptés criminelles, Paris, la ville des doctrines anti-catholiques et impies, Paris, la Babylone moderne, a passé des angoisses d'un siècle et des humiliations d'une captivité aux folies furieuses, aux dévastations et aux incendies de la Commune.

*Discite justitiam metum et non temere divos!*

Je sais qu'il y a des esprits qui ne voient dans cette loi de l'histoire que je viens de constater que des coïncidences fortuites, des effets du hasard. C'est le hasard qui a produit constamment les mêmes résultats, c'est le hasard qui a rendu constamment

## FEUILLETON DU "JOURNAL"

31 JUILLET 1871.

### Le Grillon du Moulin.

XVIII

— Du moment où tu as tout, elle n'a plus rien, et l'affaire est mauvaise, mon garçon.

— Ça n'est égal, dit Michel avec l'accent d'une froide résolution, j'ai le Grillon et je l'ai.

XXI

Une heure après, Michel quittait tout pensif la cabane du père Brûlard.

Le vieux braconnier et la prétendue sorcière avaient enfermé le nouveau propriétaire de Brin-d'Amour dans un dilemme d'où il lui paraissait impossible de sortir.

Où il fallait qu'il épousât la fille du père Saurin, de Châteauneuf, et alors qu'il renouât au Grillon; Ou bien qu'il vit l'échafaudage de sa fortune, lentement et laborieusement édifié, s'écrouler tout à coup.

Michel connaissait le père Brûlard; il savait que rien ne lui coûterait pour arriver à la réalisation de son but, et ce but c'étaient ses douze mille francs que lui, Michel, s'était engagé à payer.

Où les trouver?

Sous quel prétexte les demander à Mme Suzon qui, tout en reconnaissant Michel comme son fils et l'installant au moulin, avait conservé l'administration de la fortune.

Il n'avait plus que quelques jours devant lui, les billets allaient arriver à échéance, et certainement, une fois qu'ils auraient été protestés, tout se découvrirait.

Michel s'en revint au moulin en faisant les réflexions les plus noires.

Il ne pouvait se dissimuler une chose, c'est que la Pitache et le Père Brûlard lui avaient parlé le langage mathématique de la raison en lui conseillant d'épouser la fille Saurin.

En effet, du moment où Michel avait tout au moulin, le Grillon n'avait plus rien.

Mme Suzon n'avait pas le droit de la doter avec l'héritage de son fils.

Mais Michel tenait au Grillon.

Pourquoi?

Cette âme ténébreuse et hypocondrique n'était pourtant pas susceptible d'un grand amour.

Mais le Grillon avait été, durant sa jeunesse, le point de mire de sa jalousie secrète.

Alors que Laurent aimait son frère de lait et se dévouait au point de partir à sa place, Michel exérait Laurent.

C'était la haine sourde et féroce du reptile pour l'oiseau, du ver qui rampe dans la fange pour le papillon qui nage dans le ciel bleu.

Il ne lui suffisait pas d'avoir pris au pauvre mort sa mère, sa maison, son héritage, il lui fallait encore sa fiancée.

Cet amour qu'il ressentait pour le Grillon avait quelque chose de vil et de cruel à la fois. Il semblait que, où qu'ils fussent, les os blanchis de Laurent tressailleraient de colère, le jour où Noémi deviendrait sa femme, et il avait inscrit cette colère d'outre-tombe à l'avoir de ses félicités futures.

Donc il lui fallait le Grillon; mais il lui fallait aussi trouver douze mille francs.

Michel erra tout le jour à travers les sapinières et les vignes, tirant par-ci par-là un coup de fusil, mais sans résultat, tant il était préoccupé.

Pendant toute méditation porte ses fruits. A force de chercher, Michel trouva.

Un nom vint à ses lèvres: *Jouval*.

Ceux qui ont lu nos précédents écrits se souviendront de ce bourgeois omnipotent et ténébreux de Saint-Florentin qui avait organisé l'usure sur une vaste échelle.

M. Jouval pouvait être la providence de Michel. Une providence non gratuite, il est vrai, et qui lui prêterait de l'argent à un taux fabuleux, mais cela valait mieux encore que d'être poursuivi par le père Brûlard.

Michel n'hésita pas.

Il tourna le dos à Brin-d'Amour, descendit dans le Val, près de Jargeau, et alla passer le pont de cette petite ville, car Saint-Florentin est de l'autre côté de la Loire.

—Je dirai au moulin, se dit-il, que j'ai rencontré des chasseurs et que je me suis laissé entraîner à souper dans un cabaret.

Il y avait une bonne trotte des plateaux de Férolles à Saint-Florentin.

Mais Michel était bon marcheur.

En chemin, il mangea un peu de pain et de fromage qu'il avait dans son carnier, et, deux heures après, comme la nuit venait, il entra dans Saint-Florentin.

Michel savait où trouver M. Jouval.

C'était le jour du marché, et l'usurier devait être au café avec quelques-uns de ses malheureux clients.

Michel entra donc dans cet établissement, où les beaux-esprits de Saint-Florentin avaient coutume de se réunir, et il aperçut M. Jouval assis tout seul à une table, à la droite du comptoir.

Le futur propriétaire de Brin-d'Amour alla droit à lui. Jamais il ne lui avait parlé, et il était peu probable que M. Jouval pût tenir son nom sur son visage.

Mais le gars avait de l'aplomb. Il le salua et lui dit.

—Bonjour, M. Jouval.

—Bonjour, Michel, répondit froidement l'usurier.

Michel tressaillait.

—Vous me connaissez donc? fit-il.

—Je connais tous les gens qui ont besoin de moi.

—Oh! se dit Michel stupéfait, il est donc sorcier comme la Pitache!

—Mon garçon, dit M. Jouval, quand je viens au café, c'est pour y prendre mon vermouth ou ma demitasse; mais si les gens ont besoin de me parler d'affaires, je les emmène chez moi.

Et il prit par le bras Michel, et l'entraîna hors du café.

Puis il le mena chez lui, entra à l'aide d'un passe-partout, pénétra dans son cabinet, alluma une chaudière, s'assit dans son grand fauteuil et regarda

Michel jusqu'au fond de l'âme.

—Voyons, mon garçon, dit-il de quoi est-il question? dites-le franchement.

XXII

Michel demeura debout, après avoir posé son fusil dans un coin, tournait et retournait sa casquette dans ses doigts.

—Je n'aurais jamais cru que vous me connaissiez, dit-il enfin.

—Ah! vraiment! dit M. Jouval.

—Les paysans connaissent les bourgeois, mais les bourgeois...

—Les bourgeois connaissent les paysans qui sont aussi riches qu'eux, mon garçon.

Michel tressaillait de nouveau.

—Tu es le fils de Mme Suzon, la menière de Brin-d'Amour, au bourg de Férolles, poursuivit M. Jouval.

—C'est bien cela, dit Michel.

—Tu as commencé par t'appeler Michel Brûlard, et ce n'est que quand on a su que Laurent était mort...

—Ah! vous savez aussi cela?

—Je sais tout.

Michel eut froid dans le dos.

—Je vais te dire encore une chose qui t'étonnera, mon garçon, poursuivit M. Jouval d'un ton paternel.

—Ah!

—Tu as fait des billets au père Brûlard.

—C'est vrai.

—Et tu ne sais pas comment les payer.

—C'est encore vrai.

—Alors tu as pensé que je te prêterai l'argent.

—De plus en plus vrai, monsieur Jouval.

—C'est une bonne idée que tu as eue là, mon garçon.

Michel eut un battement de cœur.

—Certainement, continua l'usurier, je ne te laisserai pas dans l'embarras... mais...

Michel eut un mouvement de terreur et leva un regard défiant sur M. Jouval.

Celui-ci continua:

—Il n'y a pas de meilleur homme que moi, on a dû te le dire, mais les affaires sont les affaires.

—Ah! dit Michel, vous me prenez l'intérêt que vous voudrez.

—Tâ! tâ! ta! n'allons pas si vite en besogne, et pour bien causer, causons peu. On a persuadé à Mme Suzon que tu étais son fils...

—C'est la vérité pure, monsieur.

—Soit! Mme Suzon t'a adopté. Elle a un beau bien, et tu auras les cent-cinquante mille francs plus tard...

—Pour le motif...

—Mais, Mme Suzon est jeune, et je suis vieux; je mourrais avant elle, et il n'y aura guère que mes héritiers qui auront l'argent que je t'aurai prêté, ce qui ne fera pas ton compte.

—Cependant...</

la France heureuse et grande ou malheureuse et abaissée, selon qu'elle a protégé ou trahi l'Eglise de Dieu; c'est le hasard qui a produit constamment ce double fait, un des plus merveilleux de l'histoire; c'est le hasard qui a tout fait. Pour moi, je l'avoue, c'est le hasard, je l'adore et le bénis. Je l'adore et le bénis comme la Providence de Dieu révélant la vocation et la mission de la France.

Je l'adore et le bénis comme la Providence de Dieu, appartenant à ceux qui le gouvernement que le moyen de le rendre grand et heureux, c'est de le rendre fidèle à sa mission, c'est de protéger et de défendre l'Eglise de Jésus-Christ; et que l'abandonner et la trahir est le chemin qui mène aux abîmes.

La France y est tombée, et peut-être n'en a-t-elle pas encore mesuré toute la profondeur; mais sans aucun doute, elle en sortira. Elle traversera une crise terrible, mais elle en avait besoin pour se régénérer et se relever. Il y a en elle une vie qui n'est que comprimée et qui prendra son cours quand les obstacles seront ôtés. Sa mission providentielle demeure, et personne n'a pris sa place. Elle a été offerte au roi de Prusse par une députation de l'Allemagne catholique. Il n'a pas même paru comprendre. C'est trop élevé pour un Prussien et trop catholique pour un successeur de l'apostat Albert de Brandebourg. La place de la France est vide, elle la reprendra, et en reprenant sa mission elle retrouvera sa puissance et sa gloire.

L'ABBE DESORGES.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI 31 JUILLET 1871.

Le Journal de Québec s'exaspère de jour en jour, à propos de nos remarques sur la question du chemin de fer du Nord. Il nous dit dans son numéro de samedi:

"Il est évident que l'écrivain du Journal des Trois-Rivières n'a pas sa tête à lui, dans le moment, si toute fois il a pu garder son cœur à sa place, après les terribles événements par lesquels il a passé dans ces derniers temps. Son argument, aux yeux de gens de sens, doit être irrésistible; si le chemin passe près du fleuve, les Directeurs sont des Jobbers, mais s'il passe dans l'intérieur du pays, ce sont des honnêtes gens qui veulent le bien de leur pays."

Il est certain que l'écrivain du Journal de Québec a la tête fortement troublée devant le résultat de ses grands succès, que chez lui, le cœur ne s'est pas dérangé, et que depuis longtemps, il l'a à un mauvais se place. Il est tellement habitué dans ce mauvais logis qu'il est impossible de l'en faire sortir, car autrement il perdrait la vie qui lui est propre.

Nous n'avons pas fait dépendre du tracé du chemin la moralité des directeurs de la compagnie. Nous n'avons même pas dit qu'il y avait des Jobbers parmi les directeurs. Mais devant le reproche qu'on nous a fait et qu'on nous fait encore de faire de la question du chemin de fer du Nord, une question politique au lieu d'une question économique, nous répondons:

"Ce n'est pas nous qui en avons fait une question politique. Ce n'est pas nous qui avons demandé, le premier, que le chemin passât au centre des comtés qui souscriraient, dans l'unique intention de se faire élire. Ce sont d'autres personnes que vous connaissez. C'est sur ces personnes que vous devez aujourd'hui frapper. Ce sont elles qui sont responsables des embarras qui commencent à se montrer et qui ne feront que grandir.

Aussi, on s'évertue aujourd'hui à faire réparer cette faute des imprudents, forcés maintenant de garder le silence sur ce point. Mais les maires du comté de St. Maurice ont répondu avec raison: "Ce serait se taxer d'incompétence et faire soupçonner notre honnêteté que de biffer aujourd'hui ce que nous avons écrit hier, après mûre délibération."

Ce n'est pas nous qui pendant que la question du chemin de fer du Nord se discutait à la dernière session, soulevions dans le comté de Maskinongé un mouvement politique en faveur de tel ou tel tracé, pour nuire au député qui devait bientôt se présenter devant le peuple. Ce sont d'autres personnes que vous connaissez. Si ces personnes se sont fait élire en disant aux populations que le chemin passerait dans l'intérieur, qu'elles remplissent l'obligation contractée. Si elles ne la remplissent pas, si elles sont muettes aujourd'hui sur ce point, nous avons le droit de soupçonner qu'il y a dans la boutique du chemin de fer du Nord des personnes qui veulent spéculer avec les deniers des municipalités après avoir capté la confiance publique par de fausses promesses que l'on cherche déjà à détruire.

C'est parce que les municipalités ne veulent pas trouver mauvais aujourd'hui ce qui était bon hier, qu'elles tiennent à ce que les engagements pris, soient respectés. Si vous croyez que les municipalités vont se laisser leurrer et que vous pouvez leur faire dire aujourd'hui noir après avoir dit blanc hier, uniquement pour permettre à certains individus de se donner une importance qu'ils ne possèdent pas et qu'ils n'ont pu avoir qu'en dénigrant leurs desseins et leurs menées, vous vous trompez. Vous

avez posé une cause, il vous faut en subir les effets.

Notre confrère dit de plus:

"Nous n'avons pas à discuter la question de savoir si le chemin doit passer ici ou là, puisque c'est l'affaire des municipalités, les unes le voulant dans l'intérieur et les autres sur le bord du fleuve. Si ces conditions diverses imposées par les différentes municipalités sont telles qu'elles peuvent permettre à la compagnie de faire le chemin, elle le fera, mais si elles rendent l'entreprise impossible, la compagnie le dira franchement et le chemin ne se fera pas. Qui aura été puni? La compagnie qui vient comme simple agent pour le pays dans la chose ou le pays lui-même? Nous désirons seulement faire une observation avant de terminer ces courtes remarques, c'est que ces soupçons de malhonnêteté jetés sur la tête d'hommes honorables de toutes les parties du pays, depuis Montréal jusqu'à Québec, viennent d'un homme non seulement désemparé, et tâchant de faire tout le mal possible, mais encore de quelqu'un qui n'a absolument rien à perdre dans le résultat de l'entreprise, qu'elle réussisse ou qu'elle ne réussisse pas. Le pays peut perdre le chemin et en souffrir, mais l'écrivain est tout à fait désintéressé dans la question.

Si la question du tracé est l'affaire des municipalités c'est à elle à en décider et si un comté a pu exiger, sans mériter aucun blâme, qu'il fut au centre, tous les autres comtés peuvent exiger la même chose, sans qu'on vienne nous jeter à la face et jeter à la face de ces comtés, qu'on veut faire de la question du chemin de fer du Nord une question politique.

Si l'entreprise ne se fait pas et que le pays en souffre vous vous en prendrez à ceux qui les premiers auront posé, dans un but politique, les conditions qui la feront échouer.

Nous ne jetons pas de soupçons de malhonnêteté sur la tête d'hommes honorables depuis Québec jusqu'à Montréal, mais là où nous avons raison de soupçonner de la malhonnêteté, nous la signalons.

Où, nous sommes désappointés, mais désappointé d'avoir trouvé de l'ingratitude où devait exister la reconnaissance, nous injuste criant ou nous pouvons nous attendre au moins à la simple justice.

Nous ne voulons plus être désappointés de cette manière.

Quant à notre intérêt dans la question du chemin de fer du Nord, il est celui de tout autre citoyen du pays et de tout autre contribuable, rien de plus, rien de moins.

Si nous fournissions nous, c'est que nous avons moins et que nous retirons moins. Dans les intérêts comme dans les droits, il y a une hiérarchie naturelle nécessaire. C'est pour cela que chaque contribution, si petite qu'elle soit, est un égal sacrifice.

D'ailleurs nous aimerions bien à savoir quel montant l'écrivain du Journal de Québec a souscrit jusqu'aujourd'hui au fonds de la compagnie. Ne s'est-il pas même fait payer tous ses frais de voyage et de pension jusqu'aujourd'hui ou ne les fera-t-il pas entrer en compte avec la Compagnie. Nous connaissons ce dévouement là.

Nous ne voulons certainement pas dire qu'il doit dépenser son argent pour le pays et là-dessus nous n'avons aucune crainte que dans un moment d'enthousiasme, il sacrifie trop. Mais puisqu'il nous dit que nous n'avons rien à perdre dans l'entreprise, nous pouvons bien lui répondre qu'il a tout à gagner.

Les sacrifices de l'univers modeste cultivateur, pour payer les taxes que nécessitera sa contribution seront plus durs que les siens. C'est lui, le cultivateur, qui principalement a le plus grand intérêt qu'il n'y ait pas de spéculations dans cette entreprise.

Lorsque cette question s'agitait pour la première fois, devant la fausse interprétation que l'on donnait à l'acte de 1857, uniquement en vue d'obtenir un million et demi d'acres de terres pour 40 milles de chemin seulement, nous avons soupçonné des spéculations et nous ne nous sommes pas trompés.

L'avenir dira si nous nous trompons encore aujourd'hui.

On lit dans le Mercury de Québec:

Un caucus des représentants du district des Trois-Rivières a eu lieu l'autre jour. On y a discuté complètement la position du district à l'égard du gouvernement. Une députation a été nommée; elle est arrivée à Québec et fera valoir avec fermeté la nécessité absolue de prendre dans le Cabinet un membre du district.

Si le gouvernement refuse de se rendre à cette demande, toute la députation trifluvienne passera du côté de l'opposition.

Tout en maintenant et en affirmant avec énergie nos droits à avoir dans le cabinet provincial, un membre de la députation du district qui y soit le protecteur et le défenseur des intérêts et des besoins de l'immense territoire du St. Maurice et de cette partie centrale de la province, nous ne croyons pas que les renseignements du Mercury soient exacts. Ainsi, nous ne pensons pas qu'il y ait eu de caucus, qu'on ait discuté la position du district à l'égard du gouvernement, qu'une députation a été nommée et que si le gouvernement refuse la demande qu'elle fera, la représentation passera du côté de l'opposition. Ce sont là de pures suppositions de la part de notre confrère québécois.

Une petite colère.

Le Naturaliste Canadien publiait dans sa dernière livraison un long article qui lui a été inspiré, par un entrefilet que nous publions le 3 Juillet dernier sur certaines observations qui nous avaient été communiquées par un de nos citoyens, au sujet de certaines bêtes bleues qu'il avait trouvées en grande quantité dans son champ de patates. Si le Naturaliste n'avait fait que relayer, sans acrimonie, les inexactitudes que contenait l'entrefilet, nous l'en aurions remercié et nous aurions reproduit ses remarques, mais il a mis à accomplir sa tâche de naturaliste pédagogue une mauvaise humeur qui nous prive du plaisir de le faire lire par nos lecteurs. Nous avançons sans lire par M. l'abbé Provancher que nous n'avons pas une connaissance très-intime avec toutes les bêtes bleues ou rouges que renferme notre vaste univers. Nous reconnaissons volontiers que nous n'avons pas fait d'études spéciales sur ces matières et que nous ne recevons pas chaque année du gouvernement une allocation pour la publication d'un journal, uniquement destiné à nous énumérer tous les noms propres des insectes, des animaux et des plantes de la nature, ou pour faire un voyage en Floride.

Nous avons fait des études plus sérieuses, n'en déplaise à M. l'abbé Provancher, et malgré tout le respect que nous portons au savant naturaliste, nous avons cru et nous croyons encore, que pour remplir notre mission de journaliste trop catholique, il n'est pas nécessaire de connaître toutes les transformations de la cantharide cendrée.

Nous savons qu'il y a dans l'étude de l'histoire naturelle, beaucoup de choses merveilleuses qui nous révèlent la puissance de Dieu, mais nous ne voyons pas que le Naturaliste Canadien ait plus contribué que beaucoup d'autres feuilles, à faire connaître cette puissance.

De plus, nous pensons que le Naturaliste Canadien pourrait fort bien disparaître et que le pays ne s'en porterait pas plus mal. Il y aurait quelques sols de plus dans la caisse publique.

Franchement parlant, nous ne croyons pas que le Naturaliste soit une nécessité, pour le pays bien entendu. Il peut être un avantage, un ornement, nous ne le contestons pas, mais une nécessité, notre foi ultramontaine ne va pas jusque là.

Nous préférons la Gazette des Campagnes.

L'Evénement sert de rideau à M. Lucien Turcotte et à l'Université-Laval. Voici le trait que nous décoche le savant professeur, qui, appartenant à la première institution catholique du pays, a traité dans une assemblée publique son évêque "d'illuminé."

"Le dernier trait, la dernière perfidie de M. McLeod à l'adresse de M. Turcotte, dépasse tout le reste et même tout ce qu'on peut inventer en ce genre. Pour prouver que M. Turcotte est un démocrate, il raconte que le dimanche à la Cathédrale, il a fait entrer dans son banc deux jeunes enfants du peuple qui se trouvaient dans l'édifice.

On blâme qu'il y a douze ou quinze ans, il aurait été bien aise qu'on en fit autant pour lui, le journaliste Turcotte trouve qu'en agissant ainsi M. Lucien Turcotte ravale sa dignité de professeur et d'illuminé.

Où, en effet, il y a douze ou quinze ans M. McLeod l'un des propriétaires-rédacteurs de cette feuille assistait à la messe, dans l'allée. Notre père n'avait pas alors assez de fortune pour avoir un banc dans l'église. Il travaillait à faire des économies pour procurer à quelques-uns de ses enfants, une éducation classique. Où est le déshonneur, jeune aristocrate, qui oubliez votre origine et cherchez à rabaisser à cause de son peu de fortune, un enfant du peuple? L'aristocratie véritable ne connaît pas cette bassesse de sentiments. Vous n'êtes qu'un pédant.

Si nous vous avons rappelé le fait, louable en lui-même, que vous aviez le lendemain de la nomination, fait entrer dans votre banc deux enfants du peuple, c'est, parce, qu'avant vous n'en aviez pas l'habitude et que depuis vous ne l'avez pas contractée. Mais, comme c'était en temps d'élection et que vous aviez encore le cerveau en ébullition de votre discours démagogique de la veille vous avez fait entrer ces enfants pour faire de la démocratie jusque dans le temple du Seigneur.

Voilà ce nous avons trouvé contraire à votre dignité de professeur. Vous avez agi en enfant-gâté qui veut se grandir et ce n'est pas rassurant pour les pères de familles qui envoient leurs enfants à l'Université. Si vous étiez le seul membre existant de votre famille, vous mériteriez que nous vous rappellerions autre chose. Mais nous avons plus de charité.

Chapelle du Précieux Sang.

Mr. le Curé de N. D. de St. Hyacinthe témoigne sa profonde reconnaissance à tous ceux qui ont secondé ses faibles efforts pour assurer le succès d'une bonne œuvre. Il doit des remerciements à tous les membres de la Confrérie du Précieux Sang et à une foule d'autres personnes au cœur généreux et charitable.

Il est heureux d'apprendre à ces âmes bienveillantes que, grâce à leur dons, il se voit en état de commencer dès aujourd'hui les travaux de construction de la Chapelle attenante au monastère du Précieux Sang.

Les quatre Diocèses de Québec, de Montréal, de St. Hyacinthe et des Trois-Rivières.

lui ont déjà fait parvenir les sommes suffisantes pour jeter, dès cet été, les fondations de ce Sanctuaire.

Plusieurs paroisses faisant partie de ces diocèses méritent certainement, pour leur libéralité une mention toute spéciale, telle que Kamouraska, l'Islet, Ste. Marie de la Pierre, St. Romuald, l'Isle aux Grues, St. Pierre, Rivière du Sud, St. Anne côte Beau-pré, Boucherville, l'Isle du Pads, St. Stanislas Goska, Ste. Geneviève, Ste. Anne du bout de l'Isle, les Trois-Rivières, Nicolet, La Baie du Febvre, St. David, St. Christophe, Diocèse des Trois-Rivières, etc., etc.

Le diocèse de St. Hyacinthe a répondu généralement à l'appel qui lui a été fait, presque toutes les paroisses qui le composent ont déjà envoyé leur part de contribution.

Il est à remarquer que les sommes fournies par les différentes paroisses des diocèses sus-nommés, n'ont été envoyées que comme des acomptes et avec la promesse d'autres secours encore de la part des fidèles dont la charité semble être inépuisable.

Il se trouve maintenant en état d'offrir aux associés et aux souscripteurs à l'œuvre, outre les avantages mentionnés dans la première circulaire (faire suffrage pour eux, durant leur vie et après leur mort, à toutes les messes qui se disent et se diront dans la Chapelle du Précieux Sang) une faveur encore plus grande et dont ne manquera pas de profiter les âmes pieuses: tous les mois il se dira une messe dans la dite chapelle pour tous les bienfaiteurs, messe de fondation.

Les personnes charitables et zélées, désireuses de répandre de plus en plus le culte du Précieux Sang et d'en propager la dévotion, sont priées de publier et de faire connaître les grands avantages spirituels que devront retirer ceux et celles qui participeront à la bonne œuvre; avantage qui est si facile de se procurer au moyen d'une légère aumône. MM. les membres du clergé sont spécialement invités à donner connaissance de ces avantages précieux aux fidèles confiés à leurs soins, rien autre chose n'est demandé que la modique somme de 25 centimes une fois payée.

Comme les travaux devront se prolonger peut-être au-delà de 2 ans, toutes les personnes qui n'ont encore rien donné pour cette bonne œuvre et qui voudraient participer à ses fruits pourront le faire en inscrivant leurs noms sur le rôle des souscripteurs qui continuera d'être ouvert tant que l'édifice ne sera pas achevé.

Puisse le Sang de Notre-Seigneur répandre dans les cœurs de toutes les personnes qui ont précédé aide et assistance à M. le Curé de N. D., la joie et le bonheur en cette vie et en l'autre.

Correspondances.

Mess. les Rédacteurs,

Vous publiez, durant le cours des dernières élections un télégramme de l'Hon. Langevin, disant que tous les hommes employés par M. John Normand, étaient libres de voter suivant leurs consciences et vous promettiez d'appuyer tous ceux qui seraient victimes des caprices despotiques de cet arrogant subalterne. J'espère donc, Mess. les Rédacteurs, que vous n'aurez pas d'objection à donner publicité aux quelques lignes que je vous adresse.

Mon père était occupé à Québec à construire un stermboat pour M. Benson Bennett. Pendant qu'il travaillait à ce bateau à vapeur il reçut du gouvernement plusieurs télégrammes lui offrant un bon emploi au lac Supérieur. M. J. Normand est venu de ces télégrammes. Il écrivit aussitôt à mon père. Dans sa lettre, il lui disait qu'immédiatement après avoir terminé son ouvrage à Québec, il voulait l'offrir pour lui donner la première place, dans les travaux qu'il avait à faire sur le St. Maurice. Il lui proposait \$2,500 par jour, jusqu'au commencement des travaux et qu'après, il lui donnerait quelque chose de plus. L'engagement était pour un an.

Mon père, qui est assez âgé, crut devoir, devant cette offre, ne pas aller à la Rivière Rouge, et préféra demeurer au milieu de sa famille, et gagner un peu moins.

Revenu de Québec, il se mit donc au service de M. Normand. Le paiement se fit correctement jusqu'après les dernières élections. Mais mon père, qui aime à voter, suivant sa conscience et ses convictions, vota pour M. Genest, dans la dernière élection et se prononça pour M. McLeod, dans l'élection municipale du quartier Notre-Dame.

Ces votes donnés si librement et si consciencieusement déplurent souverainement à M. Normand. Il se déclara à ce dernier, mon père ne lui avait pas vendu ses droits politiques, il ne lui avait promis que son temps et son travail et son rapport je ne crois pas que M. Normand puisse se plaindre de lui.

Mais M. Normand entend, paraît-il, les choses autrement. On dirait que pour lui, des employés sont des bêtes de somme et qu'il faut les exploiter comme telles. Il ne peut concevoir que celui qui s'engage n'en reste pas moins catholique et citoyen, avec tous les droits et toutes les obligations qui découlent de ces deux titres. Il se dit "Voilà mes employés, ce sont mes bêtes de somme. Je n'ai pas à m'occuper s'ils ont une conscience, s'ils sont citoyens, ce sont mes employés. En les faisant voter, tel que je le veux, j'acquies plus d'importance, plus d'influence, je fais plus d'argent. C'est ce qu'il me faut. Donc, en dehors de mon service ceux qui seront rebelles. Hors de mes booms il n'y a point de salut!"

Voilà comment raisonne et agit M. Normand. Mon père n'ayant donc pas voté comme bête de somme, tel que l'aurait voulu M. Normand, eut le plaisir de s'entendre dire qu'il n'aurait plus d'ouvrage des Mess. Normand, qu'il était inutile pour lui d'aller au pont, qu'il n'aurait jamais de chance avec eux "puisque'il était toujours à leur rencontre."

Et voilà, mon père, pour avoir rempli consciencieusement ses devoirs de citoyen, qui perd l'emploi qu'on lui avait promis, après avoir refusé de gagner à la Rivière Rouge, de \$3,500, à \$4,000 par jour, comme je puis le prouver par les télégrammes de M. Dawson.

Est-ce juste? Non, c'est brutal. M. Samson est maintenant sans ouvrage et sans espoir d'en avoir, uniquement pour avoir fait son devoir.

Si c'est là ce que doit attendre le classe ouvrier, en remplissant ses obligations, elle ne tardera pas bientôt à se dire que la justice n'existe ni dans ce que nous en sommes arrivés au règne de la force brute, constitutionnellement prohibée.

M. Normand a dit lui-même à l'hon. M. Langevin

qu'il avait engagé mon père, tel que ci-haut rapporté.

Maintenant, une autre chose. Il paraît que M. Normand répète partout que je suis la cause que les travaux du St. Maurice ont été donnés à des citoyens de Québec.

Voici les faits. J'ai demandé un jour à M. J. Normand, s'il voulait me donner à entreprendre le bois de proche nécessaire pour tous les piliers du bas de la rivière St. Maurice.

Il me répondit qu'il ne pouvait me donner cette entreprise alors qu'il lui fallait voir à Lachine avant. Je lui dis que je prendrais l'entreprise au même prix qu'il serait obligé de payer à Lachine. Alors, il me dit, si tu ne fais pas le bois, tu travailleras pour les booms. M. Normand, n'est-ce pas, était bien disposé à encourager les citoyens des Trois-Rivières?

Travailler au boom, c'était se faire sa bête de somme ou s'exposer à perdre son emploi. Je me suis dit, alors qu'en faisant ma soumission au gouvernement j'aurais peut-être plus de chance qu'avec Mess. Normand. Ce n'était certes pas leur nuire, puisqu'il prétendait que l'ouvrage devait se faire à la journée.

Je fis donc ma demande au gouvernement. Je m'obligeais à faire le bois qui serait nécessaire pour un certain montant. Ma lettre était reçue à Ottawa quand M. J. Normand avec deux autres intéressés dans l'affaire y arriva.

L'hon. M. Langevin lui dit qu'il ne pouvait lui donner les travaux, qu'il y avait une demande de faite de la part de M. Samson et que le gouvernement était obligé d'exiger des soumissions, que tout le monde aurait sa chance, M. Samson comme les autres.

Alors, M. Normand dit à l'hon. Langevin que ce Samson là était un chicancier!

Raison de plus, répliqua l'hon. M. Langevin, pour exiger des soumissions pour ces travaux. Les plans et spécifications sortent donc immédiatement, mais ils n'étaient pas les mêmes que ceux de M. Normand.

Quand je lui demandai à faire le bois pour les piliers, il me dit que son plus grand pilier était de 26 pieds et maintenant il est de 39. Ainsi des autres en proportion. J'assenterai ces avancées quand il le faudra.

L'affaire aurait été belle, n'est-ce pas pour M. Normand?

Encore un mot et je termine pour aujourd'hui. M. Théodore Normand, notaire public et syndic officiel, plongé conséquemment dans l'étude de la loi et entré sous ses actes notariés et ses dossiers de syndic, a été nommé surveillant des travaux du gouvernement dans le St. Maurice. On se demande où est la compétence de l'homme nommé à cet emploi et tout le monde répond: "Il a perdu son election dans le comté de Champlain, après avoir dépensé beaucoup d'argent."

Belle et édifiante vocation. Il paraît que les hommes des professions libérales vont maintenant envahir les emplois des classes ouvrières.

JOS. SAMSON, fils.

(A continuer.)

Ste. Angèle de Laval, 31 Juillet 1871.

Mess. les Rédacteurs,

Voilà trente ans que je tiens la traverse entre Trois-Rivières et Ste. Angèle de Laval et ce au prix des plus grands sacrifices. Il a été permis à toutes les personnes qui ont voulu tenir une traverse en opposition à la mienne de le faire.

Un jour, mon vapeur a été incendié à l'ouverture de la navigation, depuis deux ans on a donné le contrat des mailles du Grand Tour à un autre traversier et cependant malgré cela j'ai continué à servir silencieusement le public sans me plaindre. Le jour, la nuit, l'hiver dans les temps les plus durs j'ai toujours été à mon poste et aujourd'hui qu'à force de travail je suis parvenu à me bâtir un vapeur sûr, confortable, j'apprends qu'on fait des requêtes dans la ville des Trois-Rivières pour m'élever mon droit de traverse et le transporter à une compagnie étrangère, qui s'obligerait de teur une ligne de vapeur pour l'hiver.

Dans le but de réussir on voudrait obtenir de la Corporation une certaine somme d'argent pour défrayer les dépenses de cette nouvelle ligne qui par elle-même de l'aveu de tout le monde, ne pourrait se soutenir.

J'ai l'espérance qu'il y a trop de justice parmi les citoyens des Trois-Rivières et parmi les membres de la Corporation de cette ville, pour penser qu'ils s'associeront ainsi ensemble dans le but de me ruiner. J'aime à croire qu'ils ont intérêt à avoir la meilleure traverse possible; mais je me demande à quel bon ces prétendus améliorations lorsqu'aujourd'hui, nos vapeurs sont encore trop grands pour les besoins du commerce et de la population. Dans les plus grandes affluences de monde nous ne traversons jamais autant de passagers que nos vapeurs peuvent en porter.

D'un autre côté je défie qui ce soit de porter des plaintes contre moi; au contraire parmi tous ceux qui traversent je suis en état de prouver que j'ai toujours été prêt à les obliger. Si la traverse des Trois-Rivières intéresse la ville elle intéresse aussi les campagnes, et il ne serait pas juste de changer leurs communications sans savoir comment elles s'y accommoderaient.

Dès aujourd'hui je serais en état de démontrer au public que ce prétendu projet de me dépouiller de mon droit de traverse, n'est ni plus ni moins qu'une spéculation au profit de certaines personnes des Trois-Rivières, qui s'occupent fort peu de l'amélioration de la traverse en question.

Ce qui peut le faire entrevoir: c'est qu'il y a trente ans que les deux traverses entre Trois-Rivières et la Rivière Sud du fleuve existent et cependant les propriétaires de ces traverses sont aujourd'hui plus pauvres qu'ils n'étaient alors. Comment est-il à supposer que deux vapeurs du prix chacun de dix mille piastres pourraient s'y maintenir?

Si c'est la Corporation qui doit défrayer leurs dépenses je pense qu'après quelques années d'expérience elle en aura assez.

Je ne terminerai pas sans faire connaître aux citoyens des Trois-Rivières que j'ai dépensé depuis l'hiver dernier au-delà de trois mille piastres pour améliorer la traverse et que j'espère on ne cherchera pas à me le faire perdre.

Après trente années de service, si la Corporation a quelque encouragement à donner il me semble que je le mériterais plus qu'aucun étranger. Je remarquerai qu'une ligne de vapeur l'hiver sera trois fois plus dispendieuse que celle de Québec. Ajoutez à cela le fait que pendant dix ans et plus de glace on fait trois ans, quelquefois cinq, et font après cela un calcul des bénéfices.

Notre, etc., Capt. CHS. BOURGEOIS.

VENTES PAR LE SHERIFF.

No 1057. Israel Paris vs. Eustache Barabé. Pour être vendue à St. Pierre les Bequets, le 1 Septembre 1871, à 11 a.m.  
No 4553. Dame Adélaïde Morasse vs. Félix Bédard. 5 immobles, pour être vendus à St. Pierre les Bequets le 7 Septembre 1871, à 10 a.m.  
No 250. Jean Baptiste Provost vs. Joseph Mascotte. Pour être vendue à St. Narcisse le 22 Septembre 1871, à 10 a.m.



ENTRELOJ TRIFLUVIEN DE CHAPEAUX,

LOUIS LESIEUR,

Continu à recevoir tous les JEUDI de chaque semaine par les vapeurs, les dernières formes de Chapeaux à la

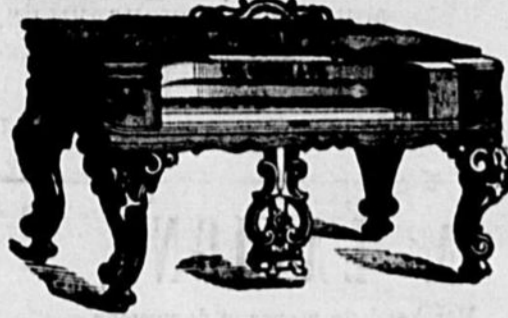
MODE DE 1871.

- Panama, Leghorn, Toile, Soie, Paille, Tweeds, Satin, Paramata, Fentre, Laine.

Ses chapeaux en Tweeds de différentes couleurs sont ce qu'il y a de mieux en Canada.

AUSI :

Parapluie en soie, Paramata & Co. Trois-Rivières, mai 1881.



LAURENT LAFORCE & CIE., 225, Rue Notre-Dame, MONTREAL,

IMPORTATEURS DES CÉLÈBRES PIANOS DE KNABE & cie., DE BALTIMORE.

(Médaille d'or remportée sur les Chickering) Scheltze & Ludoff, New-York. Marshall & Traver Albany. Harmoniums de Smith, Boston.

LE SOTHERION.

La thérapeutique vient de s'enrichir d'une importante découverte, c'est le SOTHERION, Papier pulmonaire, anti-asthmatique.

Ce nouveau remède longtemps cherché, jamais trouvé, contre une maladie considérée jusqu'à ce jour comme incurable réunit toutes les conditions de l'infailibilité et assure la guérison. Ce remède unique, presque providentiel, ne peut tarder d'être universellement connu.

Le SOTHERION est infaillicable contre la maladie des voies respiratoires. Il guérit la phthisie pulmonaire ou consommation, l'asthme, les bronchites, la toux nerveuse, la grippe, l'irritation de poitrine, l'insomnie, la catarrhe, la palpitation du cœur, la faiblesse de constitution.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépot général pour la France: No 14, rue de Castiglione, Paris.

Chez le Dr. POCHET, Dentiste, rue Saint-Jean, Québec.

Agents pour la Péninsule du Canada: EVASS, MCKER ET CIE., Montréal. En vente aux Trois-Rivières, chez M. G. EDSON, 26 juin 1871—1m

25 lbs. de poile d'original à broder,

A vendre au magasin de L. LESIEUR.

CITY AUCTION ROOMS RYAN & RICKABY, Auctioneers & Commission merchants NOTRE-DAME STREET.

CONSIGNMENTS respectfully solicited, charges moderate, and returns prompt. Three-Rivers, May 2nd 1870.

NOUVELLE BOUTIQUE.

LA Soussigné informe le public qu'elle vient d'ouvrir une boutique sur la rue St. Antoine, en face du magasin de ferblanteries de M. Luckeroff. Toutes commandes pour surtois, pantalons, vestes, etc., se font exécutées avec soin et promptitude et à des prix extrêmement réduits.

Elle annonce aussi aux dames qu'elle se chargera de toutes commandes pour robes, manteaux, etc., suivant les derniers livres de modes.

Elle sollicite une part du patronage de la ville et des campagnes.

ELISE DUSSEAULT, Trois-Rivières, 27 avril 1871.—3 m.

MACHINES A COUDRE Pour les FAMILLES et les MANUFACTURES AU MAGASIN DE F. L. DEGUIRE,

381, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL.

M. F. L. DEGUIRE,

ANNONCE au public trifluvien et aux paroisses du district des Trois-Rivières, qu'il vendra les Machines à coudre suivantes à des prix extrêmement réduits. Toutes ces machines seront garanties pour deux ans et l'argent sera remis si elles ne donnent pas satisfaction.

- Singer Machine pour les manufactures No. 2. \$45.00 Singer pour les familles, \$36.00 Howe Machines lettre C. \$50.00 Wheeler & Wilson, avec la médaille d'or. \$50.00

Toutes Machines à coudre expédiées et livrées en bonne condition. On trouve aussi Aiguilles, Navettes, Fils, Huile, Soie, Cordonnet, et toute espèce de fournitures pour les Machines à coudre, à des prix réduits.

Toutes sortes de Machines à coudre réparées et améliorées. Montréal, 15 mai 1871.—6m 102

BUREAU DE POSTE DES TROIS-RIVIERES.

Arrivée et départ des malles pour l'Été.

A commencer du 24 AVRIL 1871, jusqu'à nouvel avis les malles arriveront et se fermeront à ce bureau comme suit:

Table with columns: Arrivée, Départ. Rows list mail destinations like Montréal, Québec, etc., with times.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles. C. K. OGDEN, M. P.

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 12 Avril 1871. Escompte autorisé sur les envois Américains jusqu'à nouvel ordre: 11 p. cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

13 avril, 1871.—j. n. o. L'avis ci-dessus est le seul qui doit paraître dans les papiers autorisés à le publier.

"L'Osborn"



LE ROI DES MOULINS A COUDRE EST CELUI APPELÉ OSBORN.

Toujours remporté le premier prix partout où il a été exhibé contre les moulin Wheeler & Wilson; Singer; Lockman; Wanger, &c.

Le prix n'est que de \$35 et il est égal sous tous les rapports à tout autre moulin de \$50.

Agent: — J. Q. Page, Dentiste, rue du Platon, Trois-Rivières.

N. B. On trouvera aussi chez M. Page des moulin à coudre de toutes sortes. Trois-Rivières, 1er. Mai 1871

Dr. PAGE,

REUR DU PLATON, Trois-Rivières, Dentiste et Marchand de toutes sortes de Machines à Coudre, de Pianos, Mé-lodiums, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont les plus bas que l'on puisse trouver en Canada. Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Avis.

Le soussigné ayant acheté le quai connu sous le nom de QUAI DE BELL, ouvrira, le 1er mai prochain, une cour de bois de toutes sortes et aura constamment en vente:

- Bois quarré, Planches, Madriers, Furrings, Lattes, Bardeaux, Etc., etc., etc.

Il desire en même temps annoncer que la maison George Baptist & fils, lui ayant transporté tout son commerce de détail, il sera prêt à fournir à leurs anciennes pratiques toutes les sortes de bois mentionnés plus haut, à des prix avantageux.

JAMES DEAN, Trois-Rivières, 1er. mai 18

Commis demandé.

UN commis qui aurait beaucoup d'expérience, dans le commerce de marchandises Sèches, et Hardes Faites, et muni de bonnes recommandations, trouverait de l'emploi immédiatement. S'adresser, franco, au bureau du Journal des Trois-Rivières. Trois-Rivières 29 mai 1871. 3.

"THE TRIFLUVIAN TRADER"

EDITION HEBDOMADAIRE. ABONNEMENT POUR UN AN.....\$1.00

Les annonces sont insérées à 8 centins par ligne pour la 1ère insertion et 2 centins par ligne pour les insertions subséquentes. On fera une diminution libérale pour les annonces à long terme. McLEOD & MARTEL, Propriétaires-Rédacteurs. Les Trois-Rivières, 19 Mai 1870.

LA QUEEN Compagn d'assurances, d'Liverpool et Lono

CAPITAL.....£2,000,000 sterling.

Bureau principal.—Edifices de la Queen, Liverpool et Londres, rue Gracechurch. Branche du Canada.—Bureau, Maison d'Exchange, Montréal.

Directeurs.—Wm. Molson, écr., Président; Henry Thomas, écr., David Torrance, écr. et l'hon. James Ferrier.

Banquiers.—La Banque Molson. Aviseurs Ligués.—Mess. Riché, Morris et Rose. Médecins Aviseurs.—Wm. Sutherland, écr., M. D. Inspecteur.—Thomas Scott, écr. Auditeur.—Thomas R. Johnson, écr.

Secrétaire résident et Agent général. A. McKensie Forbes, 13, rue St. Sacrement, Montréal. Le soussigné, ayant été nommé agent pour la compagnie nommée ci-dessus, assure à ceux qui désirent se faire assurer contre les pertes par le feu, qu'ils peuvent le faire aux conditions les plus favorables.

On accorde des polices sur la vie à des conditions aussi avantageuses que celles d'aucune autre compagnie respectable, faisant affaire en Canada. CHS. DUMOULIN, Agent. Bureau, Rue des champs. Les Trois-Rivières, 10 Oct. 1870.—1 m. 42.

A Vendre.

1o. Le lot No. 28 dans le 2ième rang St. Etienne. 2o. Le lot No. 28 dans le 2ième rang St. Etienne. 3o. Une terre à Yamachiche sur la Grande Rivière Yamachiche de l'arpent sur 25. Voisins: Louis Goussague Grenier et J. B. Renière au nord est, et Sévère Gagnon au sud-ouest.

4o. Une terre à Yamachiche du côté sud de la Grande Rivière de l'arpent sur 25. Voisins: Louis Goussague Grenier au nord-est et Sévère Gagnon au nord-ouest. McDUGALL & HOULISTON. 21 Janvier, 1871.

MAGASIN NOUVEAU.

En face du magasin de M. John McDougall.

Grand Assortiment de Chapeaux d'Automne venus des meilleures fabriques de Paris et de Londres.

Aussi un assortiment considérable de Pelletteries, telles que Visons, Martes de Gebeline, capeaux de chat sauvage, etc.

Le tout sera vendu à des prix très réduits. Le plus haut prix est payé pour les pelletteries brutes. On sollicite une visite avant d'aller acheter ailleurs. H. L. BUREAU. Les Trois-Rivières 12 Sept. 1870.—j. n. o. 34

A la Fabrique BUREAU.

VOUS trouverez des Corsets à 36 SOUS.—Crinolines depuis 1 CHELIN en montant. Venez voir et vous serez satisfait. Trois-Rivières 21 mars 1870. 85

Si vous voulez un bel habit allez chez PHI. GRAVEL, MARCHAND-TAILLEUR, (BLOC-SHORTIS.)

Le soussigné remercie ses nombreuses pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu durant les dernières vingt-cinq années, et il les informe qu'il sera toujours prêt à recevoir leur commande et à leur donner une entière satisfaction pour tout ouvrage dans sa ligne; ayant lui-même la surveillance dans son établissement il peut garantir tout l'ouvrage qui y est confectionné. Le public voyageur trouvera toujours dans son vaste établissement les meilleurs HABILLEMENTS COMPLETS à très-bas prix. Son magasin contient toujours le plus bel assortiment de marchandises-sèches.

DE PLUS: Le soussigné, pour faciliter les personnes qui désirent acheter des "Machines à Coudre," a pris des arrangements à Montréal afin de toujours avoir à son établissement ces célèbres machines et tous les autres accessoires aux mêmes prix que dans les grandes villes. PHI. GRAVEL, Rue du Platon. Les Trois-Rivières, 20 déc. 1870.

P. P. P. P. P. P. P.

Vue parfaite produite, en se procurant une paire de LUNETTES PERFECTIONNEES DE LAZARUS & MORRIS, Lunettes perfectionnées, vues parfaites

ES raisons particulières pour lesquelles ces lunettes sont préférées à toutes autres, sont: Qu'elles ne fatiguent pas les yeux, Qu'elles n'enflamment pas les yeux, Qu'elles n'affaiblissent pas les yeux, Qu'elles n'obscurcissent pas les yeux, ET Qu'elles fortifient les yeux, Qu'elles préservent les yeux.

Elles ne requièrent pas de changement. Elles sont parfaitement achromatiques. En effet elles sont les seules lunettes perfectionnées que l'on puisse se procurer chez W. A. J. WHITEFORD, Seul agent pour Trois-Rivières. Trois-Rivières 2 mars 1871. 82

Royal Victoria Hôtel.

Le Soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a loué de nouveau, pour un terme de cinq ans, établissement qu'il occupe actuellement comme hôtel depuis longtemps. M. Morgan s'est obligé de faire de grandes améliorations et de le remettre presque neuf. De son côté le Soussigné va décorer tout l'intérieur et renouveler la plus grande partie du ménage. Il espère qu'il aura à l'avenir le même encouragement qu'il a eu par le passé. Il profite de cette circonstance pour offrir ses plus sincères remerciements à ceux qui ont bien voulu l'encourager. HUBERT PICHÉ. 24 Mars 1870. 80.

Adresses d'Affaires.

P. N. MARTEL, AVOCAT

TIENDRA son bureau, temporairement, au bureau du Journal des Trois-Rivières, Trois-Rivières, 8 Juillet 1871.

Dumoulin, Turcotte & McLeod. AVOCATS. BUREAU: RUE DES CHAMPS, A CÔTÉ DE LA RÉSIDENCE DE M. SEVERE DUMOULIN, Shérif, Près du Palais de Justice. CHS. DUMOULIN, F. X. TURCOTTE, M. McLEOD. Les Trois-Rivières, 18 août 1870.

ALFRED DESILETS, AVOCAT, Rue St. Joseph. Trois-Rivières, 21 mai 1870.

J. B. R. DUPONT, AVOCAT. RUE Alexandre, en face de la résidence de dame R. veuve Dupont. Trois-Rivières, 2 février 1871.

F. X. GAUTHIER, AVOCAT. RUE Notre-Dame, porte voisine de la librairie de R. MM. Dufresne, Frères, Trois-Rivières. Trois-Rivières, 9 Janvier 1871. 68

Ephrem Dufresne, AVOCAT, Bureau Rue Notre-Dame, dans la bâtisse coupée par Mess. Dufresne, Frères, libraires. Tr. Rivières, 30 mai 1870. 4

A. TURCOTTE, AVOCAT, Rue des Champs. Bureau: en face du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 21 mai 1870

H. R. DUFRESNE, Notaire Public ET SYNDIC OFFICIEL, BUREAU:—RUE NOTRE-DAME. Trois-Rivières, 24 avril 1871. 96

J. BARNARD, Arpenteur Provincial, TRIENT son bureau chez son père, Rue des Champs. Trois-Rivières, 1 Sept. 1870.

W. A. J. WHITEFORD, HORLOGER et BIJOUTIER, Rue Notre-Dame, porte voisine de D. E. FARGOS, Rouler. Assortiment complet de Bijouteries. Montres et Horloges réparées dans le plus court délai. Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Geo. B. HOULISTON & Cie. INFORMENT le public qu'ils tiennent leur Bureau dans leur nouvelle Bâtisse, porte voisine du magasin de M. J. Shortis, Rue du Platon, aux Trois-Rivières. Ils continuent à prêter sur billets, lettres de changes, etc., aux taux les plus réduits et à acheter et vendre de l'argent dur et toute espèce d'argent non courant et fonds. Ils possèdent une excellente route et invitent respectueusement les marchands et autres à y faire leur dépôt. Sur tout dépôt pour un mois ou plus ils payent intérêt. Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Liste des Lettres non réclamées Au Bureau de Postes des Trois-Rivières, Pour le mois de Juin 1871.

Endemandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été annoncée.

Axmgon, J.-B. Armstrong, James Boudine Bournival, J.-Bte. Coté, Majoris (3) Dionne, Aug. Dubois, Mexille Décoiteux, Aluna Girard, Marie Mad. Gagnon, Bonus Laliberté, Sim. Cap. Morin, Alfred Martel, Theo. Provost Caroline Racette, Adolphe Sylvestre, Pierre Vasseur, Tréfié C. K. OGDEN M. P. Trois-Rivières, 1er Juillet 1871.

AVIS.

JE déclare que je ne payerai point tout compte fait par n'importe quelle personne, sans un billet de ma part. N. O. LARUE, Ptre. St. Paulin, 30 Juin 1871.

A VENDRE.

UN emplacement de cinquante six pieds de front sur cent cinquante de profondeur dans la rue des FORGES près du Marché avec trois maison en bois, hangar, puits, etc., etc., ci-dessus construites. S'adresser à DOMINIQUE VALLÉE, Horloger. Trois-Rivières, 25 Mai 1871.

25 Années d'Expérience.

Le Dr. J. EMERY CODERRE, Professeur de l'École de Médecine et Chirurgie de Montréal (Université Victoria) est parvenu, par de nouvelles compositions médicinales, à obtenir les résultats les plus satisfaisants, dans un grand nombre de maladies. Sollicité par les personnes qui avaient éprouvé les heureux effets de ces remèdes, le Dr. Coderre a consenti à en faire la préparation en quantité suffisante pour en faire participer le public dans les bienfaits de ces préparations éprouvées et approuvées.

La valeur de ces remèdes est présentée au public avec des garanties rarement attachées aux produits pharmaceutiques. Ces préparations ont été soumises à l'examen des Professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Victoria, à Montréal, tous anciens médecins praticiens et attachés aux Hôpitaux; et elles ont reçu leur approbation. L'une de ces préparations a été employée à l'Hôtel-Dieu et à l'Asile de la Providence depuis un grand nombre d'années et a produit les meilleurs effets.

1o. L'ELEXIR TONIQUE du Dr. Coderre, a pour base l'iod. Quin. Iodurée, est employé avec le plus succès dans l'Anémie (appauvrissement du sang), la Chlorose (pâles couleurs), la Leucorrhée (flux blanches), la Menstruation difficile, les Affections Scrofuleuses, la Maladie de la peau, Dartres, etc., les Pertes Séminalles Involontaires, dans la Consommation, contre la Diarrhée et les Transpirations, etc., etc.

2o. LE SIROP EXPECTORANT du Dr. Coderre est employé avec succès dans les Catarrhes Pulmonaires, les Bronchites, la Coqueluche, le Croup, le Rhume et dans le cas de Consommation, etc.

3o. LE SIROP DES ENFANTS du Dr. Coderre, est de toutes les préparations en usage, celle qui produira les meilleurs effets, dans les Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc., etc.

Toutes ces préparations ont l'avantage d'être agréables au goût. En vente chez les principaux pharmaciens. Agence générale chez LYMANS, CLARET & Cie., No. 384, Rue St. Paul, Montréal.

La profession médicale peut obtenir du Dr. Coderre toute information sur la composition de ces Remèdes au No. 392, Rue du Palais (ci-devant Rue Laguchetière,) Montréal.

En vente chez M. G. Edson, pharmacien, coin des Rues Notre-Dame et Platon, Trois-Rivières. Trois-Rivières 25 Mai 1871 3.

MARCHANDS ! MARCHANDS !

GRAINES D'ONIONS—Rouges—Qualité supérieure. (Américaines).

GRAINES DE TREFLE, de toutes sortes

BOIS DE TEINTURE, de toutes sortes.

CHRYSTAUX POUR TEINDRE de toutes sortes.

HUILES POUR LES CHEVEUX,

PARFUMERIES DROGUES.

SAVONS.

Condition Powder—Gargling Oil, et tous les autres articles ordinairement tenus par les marchands de la campagne.

A vendre aux plus bas prix CHEZ DEVINS & BOLTON, Droguistes en Gros, Voisin du Palais de Justice, Montréal.

Compagnie d'Assurance Impériale CONTRE LE FEU. ÉTABLIE EN 1803.

Bureau en Chef: 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES. Agence pour le Canada: 64 et 65 Rue St-François-Lavie MONTREAL.

Capital souscrit et placé: UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Les assurances contre les pertes par le feu s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour les Polices ou les endorsements. WILLIAM HEBER RINTOUL, Agent Général pour le Canada.

CHARLES DUMOULIN, Agent pour Les Trois-Rivières, Rue St. Joseph, près du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Le Journal des Trois-Rivières

EST imprimé et publié par McLEOD & MARTEL Propriétaires-Rédacteurs, à qui toutes lettres, courvis, etc., doivent être adressés franco, à leur imprimerie, coin des rues Notre-Dame et du Platon, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Lundis et Jedis de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois..... \$2.50 " six ..... 1.25 Pour les Etats-Unis, ..... 3.00 en Or Invariablement payable d'avance.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y en a.

Tarif des Annonces. Les annonces sont cotées sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne..... 0.08 Chaque insertion subséquent, par ligne ..... 0.02

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Toute correspondance, etc., doit être munie d'un signataire responsable.